



Changement temps de travail

Par **xavi08**, le **05/11/2015** à **05:40**

Bonjour

Mon employeur veut modifier mes horaires de travail et mon temps de travail à savoir : j'ai un contrat de 35h semaine mais depuis ma date d'embauche j'effectue 39 h (déclaré sur mon bulletin de salaire) à t'il le droit de modifier mon temps de travail passer de 39h à 35h donc ma rémunération ?

Par **P.M.**, le **05/11/2015** à **08:16**

Bonjour,

A partir du moment où l'horaire contractuel de travail est de 35 h, l'employeur peut ne plus vous faire effectuer des heures supplémentaires...